

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 7 décembre 2023

DCM N° 23-12-07-30

Objet : Cession d'un immeuble sis 2 rue Graham Bell à Metz-Grigy.

Dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint, les collectivités territoriales sont aujourd'hui dans l'obligation systématique d'optimiser au maximum leurs ressources, cette action impliquant nécessairement une gestion efficiente de leur patrimoine immobilier, parfois déprécié ou bien, non utile à la collectivité.

A ce titre, la Ville de Metz entend mener une stratégie d'optimisation de son patrimoine immobilier qui consiste à évaluer son patrimoine privé communal en fonction des besoins de la commune liés à l'intérêt général puis de mettre en place une procédure de publicité pour la mise en vente de certains biens afin de dégager des marges de manœuvres financières supplémentaires pour la collectivité tout en assurant l'égalité de traitement des potentiels acquéreurs à l'appui d'une procédure transparente.

Ainsi, selon la démarche mise en place, la vente est ouverte à tous, les potentiels acquéreurs pouvaient visiter le bien à trois reprises avec les services de la Ville, les candidats à l'acquisition devait ensuite remettre par écrit leur proposition d'achat en fournissant un dossier complet comprenant le montant de l'offre et le projet envisagé. Enfin les dossiers sérieux et complets ont été présentés à la Commission de Cession du Patrimoine.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble sis, 2 rue Graham Bell à METZ cadastré sous :

BAN DE METZ – GRIGY
Section BC Parcelle 104

Ce bâtiment servait auparavant pour accueillir la Direction Commune des Systèmes d'Information de Metz Métropole.

Aujourd'hui les locaux sont vides et encore en bon état mais les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, surveillance, frais de copropriété) sont hors de proportion car le bâtiment n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service communal.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 920 000 euros en 2022.

A l'issue de la procédure évoquée ci-dessus, il est proposé de retenir l'offre de KAUFMAN & BROAD EST égale à 1 750 000 euros net vendeur, la vente sera réalisée de gré à gré.

Le projet de KAUFMAN & BROAD EST consiste en la démolition de l'immeuble afin de construire en lieu et place, une résidence étudiante confiée à un gestionnaire.

Ce dossier a été examiné par la Commission de Cession du Patrimoine en sa séance du 20 novembre 2023 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine du bâtiment sis 2 rue Graham Bell,
VU la proposition d'achat faite par KAUFMAN & BROAD EST dont le siège se situe 15 rue des Francs Bourgeois à STRASBOURG 67000,

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine poursuivie par la Ville de Metz,
CONSIDERANT que le bâtiment sis, 2 rue Graham Bell à 57 070 METZ ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** en l'état, à KAUFMAN & BROAD EST dont le siège social est domicilié 15 rue des Francs Bourgeois à Strasbourg (67 000) le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée sous :

Section BC – Parcelle 104

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 1 750 000 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de Notaire.

- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale Commissions : Commission de Cession du Patrimoine Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
